



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION DE LA LOIRE AMONT EN LOIR-ET-CHER

Il sera procédé **du lundi 13 octobre 2025 – 9h00 au vendredi 21 novembre 2025 – 17h30**, soit pendant 40 jours consécutifs, sur le territoire des communes de Avaray, Cour-sur-Loire, Courbouzon, La Chaussée-Saint-Victor, Lestiou, Maslives, Ménars, Mer, Montlivault, Muides-sur-Loire, Saint-Claude-de-Diray, Saint-Denis-sur-Loire, Saint-Dyé-sur-Loire, Saint-Laurent-Nouan et Suèvres, à une enquête publique portant sur la **révision du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Loire amont en Loir-et-Cher**. A l'issue de cette consultation, le plan révisé, éventuellement modifié, sera approuvé par arrêté préfectoral.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à disposition du public dans chacune des communes citées précédemment, aux jours et heures d'ouverture au public des mairies. Il pourra également être consulté sur le site internet : www.loir-et-cher.gouv.fr (rubrique publications – enquêtes publiques).

Par décision du 7 août 2025, le président du tribunal administratif d'Orléans a désigné Monsieur Pascal PICARD en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Jean-Jacques ROUSSEAU en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors des permanences suivantes :

Sites de permanence	Dates	Horaires
Mairie d'Avaray	21/10/25	14h00-17h00
Mairie de Cour-sur-Loire	13/11/25	10h00-12h00
Mairie de Courbouzon	30/10/25	9h00-12h00
Mairie de La Chaussée-Saint-Victor	27/10/25	8h30-11h30
Mairie de Lestiou	14/10/25	14h00-17h00
Mairie de Maslives	28/10/25	14h00-17h00
Mairie de Ménars	13/10/25	14h00-16h30
Mairie de Mer	13/10/25	9h00-12h00
	21/11/25	14h00-17h30
Mairie de Montlivault	22/10/25	9h00-12h00
Mairie de Muides-sur-Loire	14/11/25	9h00-12h00
Mairie de Saint-Claude-de-Diray	18/11/25	14h00-17h00
Mairie de Saint-Denis-sur-Loire	23/10/25	9h00-12h00
Mairie de Saint-Dyé-sur-Loire	17/10/25	14h00-17h00
Mairie de Saint-Laurent-Nouan	18/11/25	9h00-12h00
Mairie de Suèvres	28/10/25	9h00-12h00

Pendant l'enquête publique, les personnes le désirant pourront consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans chacune des communes concernées, les indiquer directement au commissaire enquêteur lors des permanences indiquées ci-dessus ou les transmettre par écrit sous pli cacheté à : direction départementale des territoires - SPRICER - 'Révision du PPRI de la Loire amont' – à **l'attention de monsieur le commissaire enquêteur** - 31 mail Pierre Charlot – 41000 BLOIS Cedex. Les observations peuvent également être transmises par courriel à :

ddt-ppri-loire-amont@loir-et-cher.gouv.fr

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de la DDT – service prévention des risques, ingénierie de crises, éducation routière (courriel : prevention-risques@loir-et-cher.gouv.fr - tél : 02 54 55 75 41).

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, dans chaque mairie concernée par le PPRI, à la DDT ainsi que sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr.